

**Pour une
action
éducative
ambitieuse**

Les formations proposées sont conçues dans une démarche d'éducation populaire, elles constituent un lieu d'échange et d'expertise sur les pratiques professionnelles animées par un réseau d'intervenants et d'intervenantes - animateurs, animatrices, formateurs, formatrices, enseignants, enseignantes, chercheurs, chercheuses, experts, expertes.

L'offre de formation proposée par les Francas s'étage sur trois niveaux de formation diplômante : CQP « Animateur périscolaire », BPJEPS « Loisirs tous publics », DEJEPS « Développement de projets, territoires et réseaux » et sur un programme complémentaire comportant de nombreuses actions de

formation continue d'une durée de 2 à 5 jours.



Lieu	Responsables pédagogiques
Angoulême	Marie Bernard - 06 43 60 96 13 - mbernard@francas-na.fr
Bordeaux	Laurence Bénézet - 06 84 08 21 33 - lbenezet@francas-na.fr
La Rochelle	Stéphanie Jadot - 06 33 09 05 40 - sjadot@francas-na.fr
Mont-de-Marsan	Claire Nedelec - 06 87 22 67 43 - cnedelec@francas-na.fr

les francas

L'éducation en mouvement !

Renseignements, devis & inscriptions

**Date limite
d'inscription
1 mois avant le
début de la
formation**

Francas de Nouvelle-Aquitaine

44-50, boulevard George V - 33000 Bordeaux - 05 57 77 28 10 - contact@francas-na.fr

Dossier d'inscription, renseignements, pré-requis règlementaires et devis :

Stéphane Delprat - sdelprat@francas-na.fr

Référente Handicap : Laurence Bénézet - lbenezet@francas-na.fr

Téléchargez les dossiers d'inscription des différentes sessions sur :
www.francas-na.fr rubrique « Formation professionnelle »



**Pour une
action
éducative
ambitieuse**

CC*

« Direction d'un ACM »

**Formation en alternance
de 4 semaines (140h) en centre de formation**

Un certificat complémentaire pour diriger des structures d'accueil collectif de mineurs.



Formation qualifiante Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports

* Certificat Complémentaire « Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs »

Directeur, Directrice d'Accueil Collectif de Mineurs

Le directeur ou la directrice est capable de mettre en œuvre un projet pédagogique, de construire un projet d'activités, d'organiser les espaces, de définir des thématiques d'activités, de définir le rôle éducatif de l'animateur et de l'animatrice, d'animer une équipe pédagogique.

Type de poste

Directeur, Directrice de séjours en Accueil Collectif de Mineurs.

Calendrier prévisionnel

Bordeaux :

- du 17 au 21 mai 2021
 - du 31 mai au 04 juin 2021
 - du 14 juin au 18 juin 2021
 - du 06 au 10 septembre 2021
- > certification le 02 novembre 2021

Mont-de-Marsan :

- du 15 au 19 mars 2021
 - du 29 mars au 02 avril 2021
 - du 03 au 07 mai 2021
 - du 06 au 10 septembre 2021
- > certification le 02 novembre 2021

Pau :

- du 04 au 08 avril 2022
 - du 09 au 13 mai 2022
 - du 20 au 25 juin 2022
 - du 12 au 16 septembre 2022
- > certification le 08 novembre 2022

Angoulême :

- du 28 février au 04 mars 2022
 - du 21 au 25 mars 2022
 - du 11 au 15 avril 2022
 - du 12 au 16 septembre 2022
- > certification le 09 novembre 2022

La Rochelle :

- du 26 au 30 avril 2021
 - du 17 au 21 mai 2021
 - du 07 au 11 juin 2021
 - du 06 au 10 septembre 2021
- > certification le 08 octobre 2021

Conditions d'admission

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs.
- Être admis en formation ou être titulaire d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS.
- Disposer des pré requis réglementaires (annexe IV de l'arrêté du 7 novembre 2017) : être titulaire du PSC1 ou équivalent et justifier d'une expérience d'encadrement de mineurs d'au moins 28 jours (attestation employeur), dont une au moins en Accueil Collectif de Mineurs (attestation fiche TAM).

Possibilités de financement

- **Vous êtes en cours d'emploi :** Renseignez-vous auprès de votre employeur (période de professionnalisation, plan de formation entreprise, projet de formation individuelle, CPF...)
- **Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi :** Prenez contact avec votre conseiller ou conseillère Pôle Emploi ou mission locale... Contrat de professionnalisation, CIF-CDD, aide spécifique du Conseil Départemental pour les bénéficiaires du RSA, aide individuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, accompagnement SESAME par la DDCS (sous certaines conditions)...

Organisation de la formation

- 140 heures en centre de formation (4 regroupements de 5 jours)
- 300 heures minimum en structure professionnelle
- 1 à 8 stagiaires

Principes

- **Alternance et tutorat :** une combinaison d'apports théoriques et de pratiques professionnelles sur un rythme approximatif d'une à deux semaines par mois.
- **L'individualisation des parcours :** les contenus et la durée de la formation peuvent être allégés suite à la semaine de positionnement.

Equipe pédagogique

Animée par le formateur référent ou la formatrice référente, la session est assurée par une équipe pédagogique et professionnelle expérimentée.

Lieu

Le centre de formation est situé à La Rochelle, à Angoulême, à Bordeaux, à Pau ou à Mont-de-Marsan.

Public concerné

Cette formation s'adresse à toutes personnes salariées ou non exerçant ou souhaitant diriger des accueils collectifs de mineurs.

Coût de la formation

1 512 euros
(tarif applicable au 1er janvier 2020)

La compétence professionnelle complémentaire visée

Conduire une action de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

- Organiser et évaluer les activités,
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs,
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs.

-> 140 heures, sur six mois